

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Marc OXIBAR,

Date de convocation : vendredi 10 avril 2026,
Secrétaire de séance : Patrick LENDRES

Etaient présents 65 titulaires, 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Patrick LENDRES, Béatrice ZAGO, Vincent CAUBET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Julien BUREL, Amagoia CAMPET, Xavier BOISSY, Françoise ASSAD, Sébastien SARASA, Philippe BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Yann CAMOU JUNCAS, Michel HIDALGO, Sylvie BETAT, Nathalie CORONAS, Thomas LAFFORE, Philippe SANSAMAT, Guillaume POSE, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Claude LACOUR, Frédéric PAULY, Cathy GARCÈS, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Lysiane PALACIN, Christine CABON, Bernard AURISSET, Nicole MOLUS, Christian ZAMUNER, Jean-Pierre PRU-LESTRET, Danièle MIRANDE-REY, Stéphanie CAZABONNE, Jean-Philippe GRUEL, Marc OXIBAR, Corinne LAGRAVE, Sami BOURI, Marie-Lyse BISTUÉ, Nicolas MALEIG, Anne SAOUTER, Anne BARBET, Stéphane LARTIGUE, Dominique QUEHEILLE, Sébastien DE TRUCHIS, Flora LAPERNE, Sonia CAMPAGNE, Raymond VILLALBA, Clément SERVAT, Carole LADEUIX, Alfredo DOS SANTOS, Nadia DUPEROUSSE, Elodie JIMENEZ, Michel ADAM, Florian MIROU, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Loïc LUNION, Louis BENOIT GRACIA, Frédéric BARATS, Martine MIRANDE, Bruno GUITTON

Pouvoirs : Michel LARQUIER à Louis BENOIT, Ingrid DIDIER à Pierre CASABONNE, Jean-Christophe DOUS BOURDET-PEES à Lysiane PALACIN, Iñaki ECHANIZ à Marie-Lyse BISTUÉ, Geneviève CIMORRA à Dominique QUEHEILLE, Philippe GARROTÉ à Flora LAPERNE

Absents : Philippe VIGNEAU, Jean CONTOU-CARRÈRE, Christophe GUERY, Didier LOUSTAU

RAPPORT N° 260416-26-SET-

**PISCINES INTERCOMMUNALES DU HAUT-BÉARN
(LANNE-EN-BARÉTOUS ET OLORON SAINTE-MARIE) :
ORGANISATION DE LA SAISON D'OUVERTURE ESTIVALE 2026**

A l'approche de l'été, il convient de définir les modalités de fonctionnement des piscines du Haut-Béarn, s'agissant du rythme d'ouverture des établissements.

Dans un contexte lié à la mobilisation collective et à l'effort financier de tous, il convient de conserver une action de service public, dans les deux piscines chlorées aujourd'hui grâce au processus de salinisation, garantissant une meilleure qualité de l'eau et de l'air.

1) Piscine de Barétous Haut-Béarn

Période d'ouverture :

La piscine serait ouverte du samedi 23 mai au vendredi 25 septembre 2026, soit 18 semaines d'ouverture (comme toutes ces dernières années depuis 2023).

Dans ce cadre, il convient de préciser que les postes d'agent d'accueil/entretien seront pourvus par un agent titulaire de la piscine d'Oloron Haut-Béarn complété par des saisonniers (comme les années précédentes), que la surveillance sera assurée par des saisonniers et que la partie technique sera totalement assurée par le service technique des piscines. Les « nouveaux » agents seront formés en amont de la saison.

Créneaux d'ouverture au public :

- En période scolaire (23 mai au 3 juillet et 1^{er} septembre au 25 septembre) : les mercredis de 14h à 19h, et week-ends de 10h30 à 19h.
- Pendant les vacances scolaires (4 juillet au 30 août) : du lundi au dimanche, de 10h30 à 19h ainsi que le mercredi de 20h15 à 22h45 (soirée disco).

Les horaires indiqués sont relatifs aux ouvertures et fermetures de l'établissement, la sortie du bassin s'effectuant 15 minutes avant.

La mise à disposition du bassin de Lanne-en-Barétous auprès des maitres-nageurs libéraux, qui sort du champ de la délibération chapeau sur les tarifs votés le 27/06/2024, pourrait être reconduite comme suit :

- Coût de 300 € sur la période
- Temps de mise à disposition du bassin (dans sa globalité ou partagé avec d'autres utilisateurs conventionnés) :
 - En période scolaire : entre 6h45 et 9h ; entre 17h et 21h,
 - Pendant les vacances : entre 6h45 et 10h ; entre 19h et 21h hormis le mercredi (disco piscine à 20h15)

2) Piscine d'Oloron Haut-Béarn

Période d'ouverture :

Le bassin extérieur serait ouvert pour une durée de 3.5 mois à compter du mardi 26 mai et jusqu'au samedi 12 septembre 2026.

Créneaux d'ouverture au public :

- En période scolaire du 26 mai au 3 juillet, les calendriers ne changent pas de ceux établis en début d'année.

- Pendant les vacances scolaires :
 - o Du lundi au samedi de 9h à 11h00 auront lieu les leçons de natation,
 - o Du lundi au dimanche de 11h30 à 19h, avec :
 - 11h30-13h45 : entrée sortie permanente
 - 13h45-14h15 : entrée interdite et sortie possible (pour permettre aux agents d'accueil un rinçage des vestiaires),
 - 14h15-16h45 : entrée sortie permanente
 - 16h45-17h15 : entrée interdite et sortie possible (pour permettre aux agents d'accueil un rinçage des vestiaires).

Il est précisé que cette organisation a pour but de permettre de réduire le nombre d'agent d'accueil (un seul serait en poste au lieu de deux jusqu'ici), ce qui est permis par la baisse constatée du nombre d'entrée (moyenne de 300 jours contre 500 précédemment) depuis la pandémie.
- A compter de la rentrée scolaire du 1er septembre :
 - o Les dimanches matin seront de nouveau ouvert au public, de 8h30 à 12h30, comme ils l'étaient avant la mise en application du plan de sobriété qui a été adopté fin 2022 pour faire face à la crise énergétique.
 - o Le créneau du midi, jusqu'ici ouvert au public du lundi au vendredi, sera étendu au samedi.

Les horaires présentés sont ceux d'ouverture et de fermeture de l'établissement. La sortie du bassin s'entend un quart d'heure avant la fermeture de l'établissement.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, par 62 voix pour, 3 contre (N.MOLUS, P.LENDRES, B.ZAGO) et 8 abstentions (S.SARASA, M.HIDALGO, P.SANSAMAT, L.PALACIN, JC DOUS BOURDET PEES, S.CAZABONNE, S.BOURI, C.SERVAT) :

- **ADOpte** les modalités d'organisation de la saison estivale 2026 d'ouverture des piscines du Haut-Béarn, telles que proposées,
- **VALIDE** le principe d'adaptation de ces modalités aux contraintes techniques et/ou sanitaires le cas échéant,
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions de mise à disposition des installations pour la saison estivale 2026,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 avril 2026
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

Signé PL

Signé MO

Patrick LENDRES

Marc OXIBAR